

SOCIÉTÉ PUBLIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DUNKERQUOISE (SPAD)
MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur Daniel WILMOT, rappelle aux membres du Conseil que, créée en 2010, en application de la loi n°2010-559 du 20 Mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales, la société publique de l'agglomération dunkerquoise (SPAD), qui revêt la forme d'une société anonyme, a actuellement essentiellement pour objet la réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme, et la construction et la gestion d'équipements publics.

Au titre de ses compétences « Aménagement de l'espace communautaire » et « Développement économique », Cœur de Flandre Agglo entend mener dans les prochaines années des opérations d'envergure, nécessitant des moyens humains et des niveaux d'expertise conséquents et souhaite en conséquence entrer au capital de la SPAD afin de pouvoir bénéficier de ses compétences.

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre entend acquérir 300 actions actuellement détenues par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

En corolaire, afin de permettre à Cœur de Flandre Agglo de bénéficier d'un siège d'administrateur permanent au conseil d'administration de la SPAD, il convient de modifier l'article 13 des statuts faisant évoluer le nombre de sièges au conseil d'administration qui passerait de 5 à 7.

La nouvelle répartition du conseil d'administration serait donc la suivante :

- 4 sièges pour la Communauté Urbaine de Dunkerque (soit un siège supplémentaire)
- 1 siège pour la Ville de Dunkerque
- 1 siège pour Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre (nouveau siège)
- 1 siège pour l'assemblée spéciale des autres communes actionnaires

Conformément à l'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants de la société ne peut intervenir sans une délibération préalable de l'assemblée délibérante de ses actionnaires approuvant la modification envisagée.

C'est sur ce fondement qu'il est proposé d'approuver le projet de modification des statuts de la SPAD annexé à la présente délibération.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 05 Avril 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024 – 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN à partir de 18h50, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEFRUIT, jusqu'à 18h50,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal,

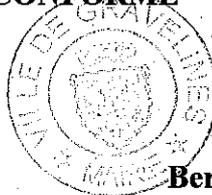
- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve les statuts modifiés de la Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 11 AVRIL 2024
POUR EXTRAIT CONFORME**

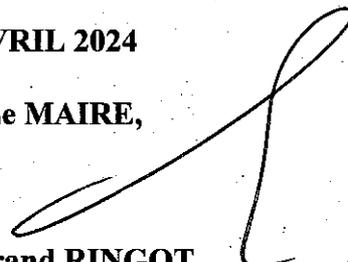
La Secrétaire de Séance,



Christelle DENEUVILLE



Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 15 AVR. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 15 AVR. 2024